



SEPTEMBRE
2021

La politique africaine de l'Allemagne

Vers la reconduction d'un modèle de coopération asymétrique ?

Adrian SCHLEGEL
Aram ZIAI



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Les activités de recherche et de publication du *Comité d'études des relations franco-allemandes – Cerfa* – bénéficient du soutien du Centre d'analyse de prévision et de stratégie du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du *Frankreich-Referat* de l'*Auswärtiges Amt*.



Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité des auteurs.

ISBN : 979-10-373-0405-6

© Tous droits réservés, Ifri, 2021

Couverture : Le président Kagame rencontre la chancelière allemande Angela Merkel dans le cadre d'une conférence G20 Compact with Africa | Berlin, 30 octobre 2018.

© Paul Kagame / Search Creative Commons

Comment citer cette publication :

Adrian Schlegel et Aram Ziai, « La politique africaine de l'Allemagne : vers la reconduction d'un modèle de coopération asymétrique ? », *Études de l'Ifri*, Ifri, septembre 2021.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Le Cerfa

Le Comité d'études des relations franco-allemandes ([Cerfa](#)) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Il bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'*Auswärtiges Amt*. Le Cerfa a pour mission d'analyser l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Éric-André Martin est Secrétaire général du Cerfa et dirige avec Paul Maurice et Marie Krpata, chercheurs, et Hans Stark, conseiller pour les relations franco-allemandes, les publications du Cerfa. Catherine Naiker est assistante au sein du Cerfa.

Auteurs

Adrian Schlegel est né en 1995. Formé en sciences politiques et administratives, il est actuellement rattaché au Global Studies Programme de l'université Jawaharlal Nehru, à l'université de Pretoria et à l'université Humboldt de Berlin. Il travaille, à titre indépendant, comme formateur et journaliste spécialisé en politique. Ses travaux portent principalement sur le rôle de la coopération internationale, et notamment de la coopération climatique mondiale, dans l'inégalité à l'œuvre dans les rapports de force politico-économiques. Il se consacre, aux côtés de divers groupes de jeunes acteurs issus de multiples pays, aux questions de décolonisation et de solidarité internationale.

Aram Ziai, né en 1972, a étudié la sociologie et a soutenu son doctorat et son habilitation en sciences politiques (sur la politique structurelle mondiale de la République fédérale d'Allemagne). Sa carrière d'enseignant et de chercheur s'est déroulée, entre autres, dans les universités d'Amsterdam, de Vienne, d'Accra, de Téhéran, de Bonn et de Hambourg. Il est à l'origine du département « Politique de développement et études postcoloniales » de l'université de Kassel, qu'il a fondé en 2014 grâce à une chaire Heisenberg financée par la Fondation allemande pour la recherche. Il y enseigne dans le cadre des cursus de sciences politiques et d'économie politique globale et de développement. Depuis 2009, il fait partie des intervenants de la section Théorie du développement et politique de développement de l'Association allemande de science politique.

Résumé

Ces dernières années, la politique africaine de l'Allemagne a été marquée par de nombreuses initiatives et par l'affirmation d'un « partenariat d'égal à égal ». Or l'examen des rapports de force sous-jacents dans la politique de coopération fait apparaître qu'en dépit du discours officiel qui prétend y mettre fin, les déséquilibres se perpétuent. Une analyse historique des relations germano-africaines montre que l'héritage colonial continue de modeler la politique contemporaine de coopération. L'examen des paramètres et des acteurs actuels de la politique africaine de l'Allemagne fait apparaître une mosaïque de projets insuffisamment coordonnés et répondant par ailleurs à des intérêts géopolitiques. Pour légitimer les initiatives allemandes auprès du grand public, le discours officiel met en exergue la nécessité de restreindre les flux migratoires, ce qui soulève des problèmes du point de vue des droits de l'homme. Une autre tendance est la promotion du commerce extérieur dans le cadre d'une économie libérale de marché, ce qui présente des risques politico-économiques au niveau local. La coopération prometteuse en matière de politique climatique est actuellement dominée par les conceptions allemandes de la transition énergétique, tandis que les projets de politique culturelle voient l'émergence d'approches partenariales, marquées par un esprit critique. À la lecture de ces différents axes il est possible d'esquisser un modèle de coopération germano-africaine au service de l'émancipation.

Abstract

In recent years, Germany's Africa politics have been characterized by proactive international initiatives and the claim for a « partnership at eye level ». However, a look at the power constellations of its cooperation indicates that inequalities are – contrary to Germany's own claims – rather reproduced than reduced. A historical account of German-African relations shows that the colonial legacy still strongly shapes cooperation today. A consequent discussion of current configurations and actors in Germany's Africa policy reveals a moderately coordinated mosaic of schemes that is geared to geopolitical interests. The imperative to reduce migration is revealed to function as the central domestic legitimization for German engagements with African states, having problematic implications for human rights. Another hallmark is the promotion of Germany's businesses through policies of liberalization, carrying political/economic risks on the local level. The promising cooperation on climate issues is currently dominated by German visions for transformation, while approaches of critical partnership are becoming visible in cultural policy projects. The contribution concludes with practical perspectives for emancipatory German-African cooperation.

Sommaire

INTRODUCTION	7
CONTEXTE HISTORIQUE DE LA POLITIQUE AFRICAINE ALLEMANDE.....	9
APPROCHE ANALYTIQUE	13
ORIGINE ET STRUCTURES DE LA POLITIQUE AFRICAINE ALLEMANDE.....	14
Le plan Marshall avec l’Afrique (Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, BMZ)	16
Pro ! Afrique (Ministère fédéral de l’Économie et de l’Énergie, BMWi)	17
Le Pacte avec l’Afrique (Ministère fédéral des Finances, BMF)	17
Document sur les questions clés du développement économique de l’Afrique (portée interministérielle)	17
Lignes directrices du gouvernement fédéral relatives à un partenariat approfondi avec l’Afrique (portée interministérielle)	18
Fonds interministériel d’investissement pour le développement	18
Initiatives ministérielles.....	19
Länder et municipalités	20
PRIORITÉS DE LA POLITIQUE AFRICAINE ALLEMANDE	21
La politique migratoire : vers une légitimation interne de la politique africaine allemande au détriment des droits de l’homme ?	21
La politique économique : entre promotion d’un commerce extérieur fondé sur une économie libérale de marché, et politique structurelle mondiale ?.....	23
La politique climatique : face à des défis qui transcendent les frontières, une coopération sous le signe de l’inégalité ?	27
La politique culturelle : vers un dépassement des logiques coloniales ?	30
CONCLUSION : QUELQUES PISTES PRATIQUES POUR UNE COOPÉRATION AU SERVICE DE L’ÉMANCIPATION	32

Introduction

La politique allemande s'intéresse de plus en plus au continent africain et s'efforce depuis des années de faire progresser la coopération avec les États africains tant au niveau international qu'au niveau national. La pandémie de SARS-CoV-2 a rappelé que l'Allemagne ne pourra sortir renforcée de la crise qu'en étroite collaboration avec le continent voisin de l'Europe¹. Le nombre considérable d'initiatives ministérielles lancées depuis quelques années ne fait que souligner l'importance que revêt la coopération avec l'Afrique pour l'Allemagne. Or la politique africaine de l'Allemagne fait l'objet de diverses critiques : on lui reproche d'être mal informée, paternaliste, entachée d'incohérence et d'opacité vis-à-vis de ses partenaires politiques, et de ne guère s'attaquer aux inégalités socio-économiques qui se sont creusées au fil de l'histoire.

Afin d'apporter un regard critique sur la politique africaine actuelle de l'Allemagne, l'examen du contexte historique et géopolitique des relations germano-africaines apparaît essentiel. Aussi l'analyse qui suit entreprend-elle de dégager les principes et les motivations qui sous-tendent les orientations politiques actuelles et d'examiner la manière dont la politique africaine de l'Allemagne s'inscrit dans les structures politico-économiques internationales. Si elle aborde les positions du secteur privé et de la société civile en Allemagne, cette étude porte essentiellement sur la politique (entendue au triple sens des institutions, de la stratégie poursuivie et des processus mis en œuvre) qui détermine la coopération officielle de l'Allemagne avec les organismes publics, civils et privés présents sur le continent africain. Sur le plan méthodologique, l'étude repose sur une analyse des documents officiels et des travaux spécialisés, ainsi que sur des entretiens avec des représentants du gouvernement allemand.

L'analyse proposée s'articule autour de trois axes : d'abord, un rappel du contexte historique des relations entre la République fédérale d'Allemagne (RFA) et les États africains ; une présentation des origines et des structures de la politique africaine de l'Allemagne actuelle ; enfin, souligner deux aspects particulièrement prégnants dans la conception de la politique allemande actuelle ainsi que deux champs d'action amenés à

1. Ministère fédéral des Affaires étrangères, *Programme de la présidence allemande du Conseil de l'UE*, 2020, disponible sur : www.eu2020.de.

gagner en importance à l'avenir, au regard de leurs conséquences sociales et économiques. La conclusion offre des pistes pratiques destinées à esquisser un modèle de coopération au service de l'émancipation.

Contexte historique de la politique africaine allemande

Les structures sociales qui façonnent ce que l'on appelle aujourd'hui l'Afro-Eurasie témoignent d'une histoire profondément interconnectée. La construction sociale qui caractérise actuellement l'Allemagne résulte, elle aussi, d'une relation entre ces deux pôles, régie par des rapports de force évoluant au cours du temps. Jusqu'au Moyen Âge, les sociétés africaines ont exercé une forte influence sur la constitution des institutions des États européens. Cette interaction continue se nourrissait également de mouvements migratoires et d'échanges commerciaux². L'histoire moderne de l'Afrique et de l'Allemagne est marquée, aux XV^e et XVI^e siècles, par une expansion commerciale européenne qui bouleverse les équilibres en présence. Dans ce qui est alors le Saint-Empire romain germanique, de grandes maisons de commerce telles que les Fugger et Welser ou des sociétés publiques telles que la Brandenburgisch-Afrikanische Compagnie s'enrichissent dès le début du XVII^e siècle à la faveur du commerce triangulaire transatlantique, grâce à l'intensification de l'esclavage sur le continent africain³. Les iniquités liées à la conquête et à l'exploitation par des non Européens s'accompagnent d'une rhétorique de légitimation qui imprègne notamment les théories de hiérarchie des races développées par les philosophes allemands du XVIII^e et du début du XIX^e siècles. Ainsi, si Kant critiquait les sociétés africaines pour être moins capables que les Européens blancs d'exercer une rationalité universelle, Hegel leur dénie toute légitimité à prendre place dans l'histoire du genre humain⁴. À rebours de ces discours, des voix s'élèvent non seulement contre la racialisation construite, comme en témoigne la critique formulée par le philosophe

2. C. A. Diop, *The African Origin of Civilization: Myth or Reality*, Chicago, Chicago Review Press, 2012. Un recueil consacré à l'influence historique de l'Afrique en Europe centrale, intitulé *Black Central European Studies Network: Black Central Europe*, publié en 2021, peut être consulté en anglais sur le lien suivant : www.blackcentraleurope.com.

3. H. Raphael-Hernandez et P. Wiegink (dir.), *German Entanglements in Transatlantic Slavery*, Londres, Routledge, 2020.

4. B. Boxill, « Kantian Racism and Kantian Teleology », in *The Oxford Handbook of Philosophy and Race*, Oxford, Oxford University Press, 2017 ; O. Taiwo, « Exorcising Hegel's Ghost: Africa's Challenge to Philosophy », *African Studies Quarterly*, vol. 1., n° 4, 1998, p. 3-16.

allemand Amo, mais aussi contre l'accaparement croissant des terres africaines par les négociants allemands⁵.

À la fin du XIX^e siècle, la pression exercée par les commerçants allemands et les intérêts géopolitiques conduisent le nouvel Empire allemand à promouvoir une politique africaine impériale⁶. À l'issue de la conférence de Berlin de 1884-1885, qui voit les puissances européennes se partager le continent africain, plusieurs territoires deviennent des colonies du Reich et sont occupés par des *Schutztruppen* : il s'agit de l'Afrique orientale allemande, du Sud-Ouest africain allemand, du Cameroun allemand, du Togo allemand et du Swahililand (cf. Schéma 1)⁷. Si de fortes résistances s'expriment au niveau local contre l'oppression et l'exploitation, elles s'achèvent, comme la rébellion des Maji Maji en Afrique orientale allemande, par une répression sanglante menée par les troupes allemandes. La violence des autorités coloniales allemandes culmine au cours du génocide des Héréros et des Namas dans le Sud-Ouest africain allemand⁸. La disparition de l'empire colonial allemand à la fin de la Première Guerre mondiale ne s'accompagne pas pour autant d'une condamnation officielle des fantasmes coloniaux sur le continent africain dans les réflexions collectives portées par les médias et les programmes politiques de la République de Weimar. Les conceptions et pratiques du colonialisme raciste ouvrent en définitive la voie au régime national-socialiste et aux atrocités de la Shoah⁹ ; après 1945, elles continuent de façonner les voies par ailleurs divergentes qu'adoptent les sociétés allemandes pour rétablir des relations germano-africaines¹⁰.

5. Pour un aperçu de la résistance au colonialisme allemand, consulter : P. Ebené *et al.*, *Widerstand, abok*, 2008, disponible sur : www.africavenir.org.

6. Pour un aperçu de l'histoire coloniale allemande, consulter : S. Conrad, *German Colonialism: A Short History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.

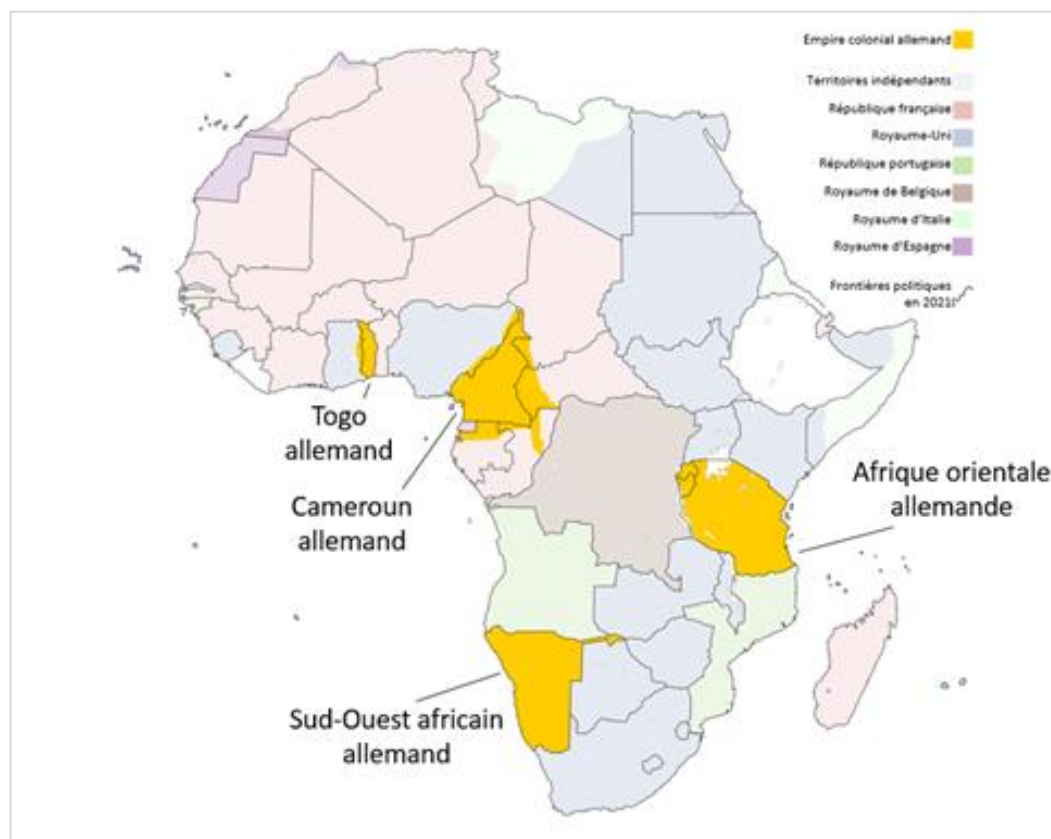
7. L'Afrique orientale allemande (1884-1918) comprenait des parties des actuelles République unie de Tanzanie, République du Burundi et République du Rwanda ; les frontières du Sud-Ouest africain allemand (1884-1915) correspondaient à celles de l'actuelle République de Namibie ; le Cameroun allemand (1884-1916) comprenait des parties des actuelles République du Cameroun, République centrafricaine, République du Tchad, République du Congo, République du Gabon et République fédérale du Nigeria ; le Togo allemand (1884-1914) comprenait des parties des actuelles République du Togo et République du Ghana ; le Swahililand se situait dans l'actuelle République du Kenya (1885-1890).

8. J. Zimmerer et J. Zeller, *Völkermord in Deutsch-Südwestafrika. Der Kolonialkrieg (1904-1908) in Namibia und seine Folgen*, Berlin, Ch. Links, 2003.

9. B. Madley, « From Africa to Auschwitz: How German South West Africa Incubated Ideas and Methods Adopted and Developed by the Nazis in Eastern Europe », *European History Quarterly*, vol. 35, n° 3, 2005, p. 429-464.

10. D. van Laak, *Imperiale Infrastruktur. Deutsche Planungen für eine Erschließung Afrikas 1880 bis 1960*, Paderborn, Verlag Ferdinand Schöningh, 2004.

Schéma 1 : Territoires coloniaux allemands et européens sur le continent africain en 1913, rapportés aux frontières nationales actuelles



Carte établie par l'auteur¹¹.

La République démocratique allemande (RDA), soutenant les combats en faveur de la décolonisation au titre de la solidarité internationale, conclut ensuite des alliances avec certains « États frères » ayant adopté une politique socialiste. S'engage alors une politique africaine axée sur l'exportation de technologies et la formation de jeunes Africains (contre un engagement de rejoindre ultérieurement la main-d'œuvre salariée), empreinte toutefois de paternalisme de la part de la RDA¹². La RFA se montre initialement moins engagée dans la lutte contre le colonialisme ; sa politique africaine est fortement marquée par la notion de « politique de

11. Les zones colorées correspondent aux revendications territoriales officielles des puissances coloniales européennes en 1913, sans que les administrations nationales des pays européens soient pour autant systématiquement implantées sur ces territoires ou n'y exercent toujours un contrôle. En outre, l'Empire d'Abyssinie et la République du Liberia ne subissent pas, en 1913, l'occupation coloniale européenne. Cette carte s'inspire d'E. Gaba, *Map of Colonial Africa as in 1913, with Modern Borders*, 2019.

12. H. J. Döring, *"Es geht um unsere Existenz" – Die Politik der DDR gegenüber der Dritten Welt am Beispiel von Mosambik und Äthiopien*, Berlin, Ch.Links, 1999.

développement ». Celle-ci opère la mue de la vision coloniale d'une hiérarchie des civilisations en programmes de modernisation progressive véhiculant un modèle de société capitaliste considéré comme universel et bénéfique pour les sociétés africaines. Tandis que la paix s'impose dans la politique internationale au cours des décennies suivantes, deux paradigmes antagonistes façonnent la politique africaine de la RFA : les années 1970 voient primer les notions de besoins fondamentaux et de redistribution, tandis que la fin des années 1980 marque un tournant vers une politique de restructuration néolibérale. Après la réunification allemande, la réflexion géopolitique perd de son importance dans la politique africaine allemande. Le multilatéralisme prend alors le pas, illustré par les efforts déployés en matière de politique structurelle mondiale au tournant du millénaire¹³. Actuellement, on constate toujours un déséquilibre important s'agissant de la place qu'occupent l'Allemagne et ses États partenaires africains dans l'économie politique mondiale. L'inégalité structurelle de la coopération se trouve consolidée par la persistance d'une forme de racisme latent dans la société allemande¹⁴. En Allemagne, la diffusion de représentations paternalistes du continent africain par les médias et les institutions éducatives et culturelles, ainsi que la discrimination à l'égard des personnes non blanches, demeurent d'actualité¹⁵. Néanmoins, il convient de souligner l'existence d'une mobilisation sur ce sujet, et la proposition de nouveaux modes d'interaction. Ces dernières années, les efforts déployés par la diaspora africaine et les initiatives de la société civile ont œuvré au déploiement d'une coopération germano-africaine portant un regard critique sur les ingérences coloniales et développant, dans une véritable logique de partenariat, des perspectives d'émancipation¹⁶.

13. C. Schukraft, « Die Afrikapolitik Deutschlands – von der „freundlichen Vernachlässigung“ hin zu einem stärkeren Engagement », in G. Müller-Brandeck-Bocquet *et al.* (dir.), *Die Afrikapolitik der Europäischen Union: Neue Ansätze und Perspektiven*, Leverkusen-Opladen, Verlag Barbara Budrich, 2007 ; A. Ziai, *Globale Strukturpolitik. Die Nord-Süd-Politik der BRD und das Dispositiv der Entwicklung im Zeitalter von neoliberaler Globalisierung und neuer Weltordnung*, Münster, Westfälisches Dampfboot, 2007.

14. D. Bendix, *Global Development and Colonial Power: German Development Policy at Home and Abroad*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2018.

15. Cf. notamment K. Awet, *Die Darstellung Subsahara-Afrikas im deutschen Schulbuch*, Leverkusen-Opladen, Budrich UniPress, 2018, et D. Pelz, *UN-Experten besorgt über "strukturellen Rassismus" in Deutschland*, in DW, 27 février 2017, disponible sur : www.dw.com.

16. H. Melber, *Deutschland und Afrika*, Francfort-sur-le-Main, Brandes & Apsel, 2019.

Approche analytique

Eu égard aux déséquilibres caractérisant de longue date les rapports de force entre l'Allemagne et les États africains, il semble pertinent d'enrichir cette étude par des approches analytiques permettant un examen critique des structures matérielles et organisationnelles à l'origine de cette asymétrie. Dans les discussions sur les perpétuations de systèmes de domination à l'œuvre dans le réseau politico-économique de la coopération internationale, on peut saluer tout particulièrement l'apport, au cours des dernières décennies, des réflexions sur le post-développement et les études relatives à la décolonisation¹⁷. Plusieurs interrogations empruntées à ces contributions nous guideront donc dans notre examen de la politique africaine actuelle de l'Allemagne. Aborde-t-on de nos jours de manière transparente l'implication de l'Allemagne dans les structures politiques d'oppression et les systèmes économiques d'exploitation sur le continent africain ? Observe-t-on un soutien à l'autodétermination et à l'autosuffisance des partenaires africains en matière de production de connaissances et de modes de vie ? La coopération et l'échange sont-ils conçus comme une pratique réciproque et responsable ? Pour répondre à ces questions de manière méthodique, nous avons analysé des documents politiques accessibles au public – tels que des lignes directrices de la politique africaine de l'Allemagne, des documents stratégiques et des aperçus des projets menés par le gouvernement allemand sur le continent africain – mais aussi de la littérature secondaire et spécialisée ; en complétant cette démarche par une mise en perspective grâce à plusieurs entretiens avec des représentants de différents ministères du gouvernement fédéral¹⁸. La section suivante présente l'analyse des politiques principales, précédée d'un aperçu des structures et des acteurs de la politique africaine allemande.

17. Cf. notamment A. Escobar, *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*, Princeton, Princeton University Press, 2011, S. Ndlovu-Gatsheni, *Coloniality of Power in Postcolonial Africa*, African Books Collective, 2013, et A. Ziai, *Development Discourse and Global History: From Colonialism to the Sustainable Development Goals*, Londres, Routledge, 2016.

18. Ces interlocuteurs ont souhaité garder l'anonymat.

Origine et structures de la politique africaine allemande

Deux documents interministériels, le « concept Afrique » de 2011 et les lignes directrices « pour renforcer la coopération avec l’Afrique » de 2014, ont fait progresser les questions de politique africaine dans l’agenda du gouvernement fédéral allemand depuis dix ans. La stratégie poursuivie s’aligne de façon toujours plus étroite sur la politique africaine de l’Union européenne (UE), elle-même fortement inspirée par les initiatives allemandes, comme en témoignent notamment l’Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables¹⁹ ou, tout récemment, la « nouvelle stratégie UE-Afrique – un partenariat pour un développement durable et inclusif²⁰ ». Les politiques s’attachent en outre à permettre la réalisation des objectifs de développement durable, et à respecter, selon les prescriptions du gouvernement depuis 2016, les objectifs déterminés par les États africains eux-mêmes, notamment dans le cadre de l’Agenda 2063²¹ de l’Union africaine (UA)²².

Les projets mis en œuvre par le gouvernement fédéral allemand dans les pays africains reposent pour la plupart sur des accords conclus entre les ministères partenaires. Il en va ainsi, notamment, des subventions relevant de l’« aide publique au développement » de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), négociées entre gouvernements. Les exceptions à cette règle sont les projets financés par l’État et portés par des organisations non gouvernementales, ainsi que les programmes gouvernementaux régionaux et suprarégionaux, qui se sont multipliés côté allemand ces dernières années. Les gouvernements partenaires ont de ce fait perdu en cogestion ; par ailleurs, les entretiens que nous avons pu mener avec des représentants gouvernementaux ont établi que la rédaction des contrats et la conception des projets sont généralement assurées

19. Communication relative à une nouvelle alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables, COM (2018) 643 final, Bruxelles, 2018.

20. Parlement européen, Nouvelle stratégie UE-Afrique, P9_TA (2021)0108, 2021, disponible sur : www.europarl.europa.eu.

21. L’Agenda 2063, document stratégique publié par l’UA, présente la vision de l’avenir panafricain en mettant l’accent sur les questions de croissance économique durable, d’intégration, de paix et de droits de l’homme. UA, Agenda 2063. L’Afrique Que Nous Voulons, 2015.

22. S. Oswald, « Zehn Jahre Afrikapolitik », *Zeitschrift für Außen- und Sicherheitspolitik*, 11 avril 2018, p. 603-610.

par des Allemands. En outre, pour la mise en œuvre des projets, le gouvernement allemand s'appuie sur des autorités et des organisations dans lesquelles l'État allemand est impliqué, ainsi que sur des institutions internationales. Les organisations des États africains jouent un rôle mineur. Enfin, les témoignages recueillis ont souligné le rôle clé assumé, dans la coordination avec les gouvernements partenaires, par les ambassades allemandes et les agents ministériels allemands qui leur sont rattachés. Si des échanges et des analyses de risques ont été mis en place pour éviter que les interventions des organisations allemandes entraînent des répercussions dommageables, il n'existe actuellement aucun mécanisme de contrôle bilatéral et contraignant susceptible d'être activé vis-à-vis du gouvernement allemand en cas de crise. Nos interlocuteurs ont également fait part de leurs interrogations sur l'asymétrie dans les structures de coopération. Il n'existe actuellement aucune structure étatique soutenant l'engagement officiel des gouvernements africains en Allemagne²³.

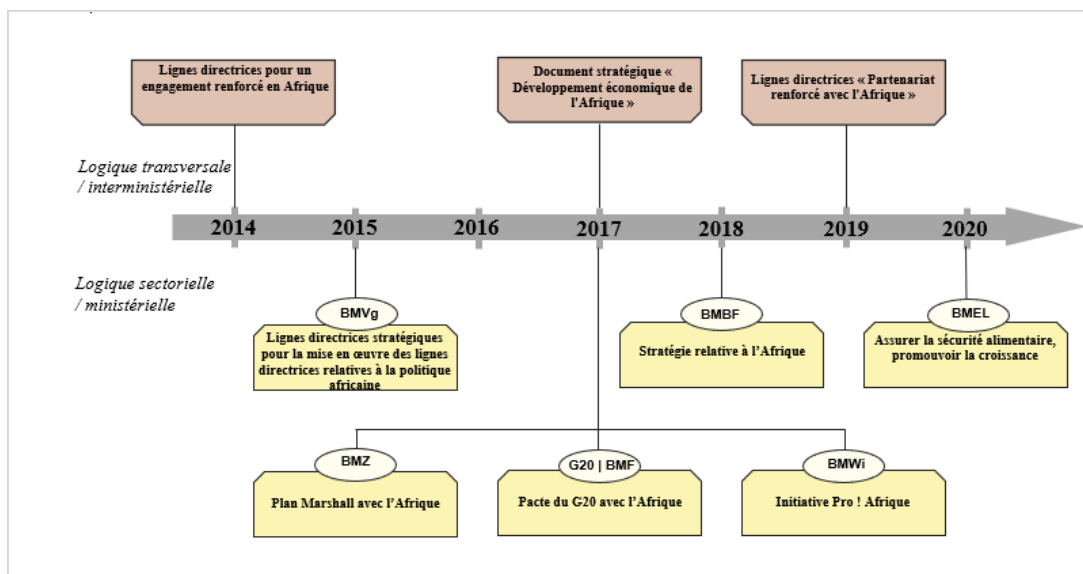
Ces dernières années ont vu divers ministères renforcer leur engagement en faveur de la politique africaine et traduire cette stratégie dans des lignes directrices, suscitant ce faisant une mosaïque d'initiatives non coordonnées. Si les politiques ont gagné en cohérence depuis la table ronde semestrielle des secrétaires d'État sur la politique africaine de 2018 et les lignes directrices interministérielles, les représentants du gouvernement estiment qu'un manque de vision d'ensemble de tous les projets financés, ainsi que de synergies dans la mise en œuvre, continue de se faire sentir²⁴. Les acteurs principaux sont le ministère fédéral des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt, AA), le ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung, BMZ), le ministère fédéral des Finances (Bundesfinanzministerium, BMF) et le ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (Bundeswirtschaftsministerium, BMWi). Le rôle de coordination exercé par le BMZ, et ce dès avant la création en 2018 d'un département ministériel distinct consacré aux questions de politique africaine, mérite d'être souligné, d'autant plus que la mobilisation qu'il révèle tranche sur l'engagement allemand dans d'autres régions du monde.

23. Pour une vue d'ensemble des structures de la coopération allemande à l'étranger et en particulier de la coopération pour le développement, consulter M. Bohnet, S. Klingebiel, P. Marschall, *Die Struktur der deutschen öffentlichen Entwicklungszusammenarbeit*, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, 2018.

24. J. Bergmann *et al.*, *Friedenspolitische Kohärenz deutscher Afrikapolitik*, Beirat Zivile Krisenprävention und Friedensförderung, 2020, disponible sur : www.peacelab.blog.

Le schéma 2 présente les types de relations que le gouvernement fédéral entretient avec les différents États africains. Y sont indiqués, notamment, les « partenariats pour des réformes » qui, depuis 2017, instaurent une coopération plus étroite en matière de politique économique dans le cadre du plan Marshall avec l'Afrique et du Pacte avec l'Afrique, et se sont accompagnées de réductions de financement pour d'autres États africains. Ce type de coopération concerne actuellement douze États africains : l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Maroc, le Sénégal, le Togo et la Tunisie dans le cadre du plan Marshall avec l'Afrique, et l'Égypte, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée et le Rwanda dans le cadre du Pacte avec l'Afrique. Le schéma ci-dessous représente de façon chronologique les principaux programmes stratégiques du gouvernement fédéral vis-à-vis de l'Afrique ; il est suivi d'une énumération des initiatives de politique intérieure et étrangère qui relèvent de la politique africaine.

Schéma 2 : Synthèse des lignes directrices de la politique africaine de l'Allemagne



Graphique établi par l'auteur.

Le plan Marshall avec l'Afrique (Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement, BMZ)

Le Plan Marshall avec l'Afrique est un document stratégique présenté par le BMZ en 2017. Il vise à mobiliser le secteur privé au service de la création d'emplois, et repose sur trois piliers : (1) activité économique, commerce et emploi, (2) paix, sécurité et stabilité, et (3) démocratie, État de droit et droits de l'homme. Il prévoit la poursuite des projets existants dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, des

moyens de subsistance naturels, de l'énergie et des infrastructures ainsi que de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale²⁵.

Pro ! Afrique (Ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie, BMWi)

L'initiative Pro ! Afrique (*Pro! Afrika*) a été initiée par le BMWi en 2017. Son objectif principal est de promouvoir le commerce et les investissements du secteur privé allemand sur le continent africain. Elle prévoit le développement des infrastructures de l'information, la création de partenariats au service du numérique et de l'innovation, et le renforcement des échanges entre les organisations gouvernementales et économiques allemandes et africaines²⁶.

Le Pacte avec l'Afrique (Ministère fédéral des Finances, BMF)

Le Pacte avec l'Afrique (*Compact with Africa*), introduit par le BMF, a été adopté par le G20 en 2017 au cours de la présidence allemande. Liée au Finance Track du G20, l'initiative est portée par les partenaires bilatéraux (soit, pour l'Allemagne, le BMF), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, le Fonds monétaire international et les États africains. À compter de la signature d'accords par ces derniers, des réformes seront mises en œuvre à trois niveaux, relevant de la politique macroéconomique (stabilité macroéconomique), de la politique économique (sécurité juridique des investissements) et des conditions-cadres financières (accès au financement et renforcement des marchés financiers)²⁷.

Document sur les questions clés du développement économique de l'Afrique (portée interministérielle)

Un document interministériel exposant les questions clés de la politique africaine (« *Eckpunktepapier "Wirtschaftliche Entwicklung Afrikas"* ») a été adopté en 2017 dans le but d'établir une synthèse entre le plan Marshall avec l'Afrique, l'initiative Pro ! Afrique et le Pacte avec l'Afrique. Il préconise d'une part de travailler à améliorer

25. BMZ, *Afrika und Europa – Neue Partnerschaft für Entwicklung, Frieden und Zukunft. Eckpunkte für einen Marshallplan mit Afrika*, Berlin, 2017, disponible sur : www.bmz.de.

26. BMWi, *Pro ! Afrika. Perspektive fördern, Chancen nutzen, Wirtschaft stärken*, Berlin, 2017, disponible sur : www.bmwi.de.

27. Gouvernement fédéral allemand, *Compact with Africa*, Berlin, 2017.

la structure de financement des pays africains, et d'autre part d'œuvrer à la promotion du commerce extérieur allemand.²⁸

Lignes directrices du gouvernement fédéral relatives à un partenariat approfondi avec l'Afrique (portée interministérielle)

Sous l'impulsion du ministère fédéral des Affaires étrangères, le gouvernement allemand a adopté en 2019 des lignes directrices « sur un partenariat approfondi avec l'Afrique » (« *Leitlinien Vertiefte Partnerschaft mit Afrika* »). Celles-ci consacrent cinq objectifs en matière de politique africaine, lesquels font aussi office d'orientations pour le mandat allemand au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2019-2020 et pour la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE) : (1) Garantir la paix et la sécurité sur le continent africain, (2) promouvoir une croissance économique durable et l'emploi dans les États africains, (3) réguler les migrations entre les continents européen et africain, réduire les causes structurelles de l'exil et venir en aide aux personnes en quête de protection, (4) façonner les normes internationales en partenariat avec les États africains, et (5) favoriser les échanges et la mise en réseau des sociétés civiles²⁹.

Fonds interministériel d'investissement pour le développement

Le Fonds d'investissement pour le développement a été institué en 2019 à l'instigation du BMZ et du BMWi pour promouvoir les investissements des entreprises allemandes et européennes. Il se décline en 3 volets : AfricaConnect (financement et partage des risques pour les investissements), AfricaGrow (fonds de fonds pour la promotion des petites et moyennes entreprises et *start-ups* africaines) et le Réseau Entreprises Afrique (conseil et soutien aux petites et moyennes entreprises allemandes opérant dans les États africains du Pacte avec l'Afrique)³⁰.

28. Gouvernement fédéral allemand, *Wirtschaftliche Entwicklung Afrikas – Herausforderungen und Optionen*, Berlin, 2017, disponible sur : www.bundesregierung.de.

29. Gouvernement fédéral allemand, *Eine vertiefte Partnerschaft mit Afrika. Fortschreibung und Weiterentwicklung der Afrikapolitischen Leitlinien der Bundesregierung*, Berlin, 2019, disponible sur : www.bundesregierung.de.

30. BMZ, *Entwicklungsinvestitionsfonds*, 2021, disponible sur : www.bmz.de.

Initiatives ministérielles

Depuis 2018, le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (Bundesministerium für Bildung und Forschung, BMBF) déploie sa « Stratégie Afrique » (« *Afrika Strategie* ») pour susciter des opportunités de carrière dans le domaine de l'éducation et des sciences³¹. Le ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft, BMEL) a adopté en 2020 une politique visant à renforcer la résilience et la durabilité de l'agriculture africaine, intitulée « Assurer l'alimentation, promouvoir la croissance³² ». Le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und nukleare Sicherheit, BMU), s'il ne dispose pas d'une stratégie définie, a développé ces dernières années sa coopération avec les États africains, notamment dans le cadre de projets multilatéraux. Le ministère fédéral de la Défense (Bundesministerium der Verteidigung, BMVg) a quant à lui renforcé la présence des forces allemandes sur le continent africain, notamment dans le cadre de projets de formation militaire³³. La Bundeswehr est actuellement engagée dans six missions : (1) la mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali), (2) la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), (3) l'opération Atalante de défense maritime mise en œuvre par l'Union européenne au large de la Somalie dans le cadre de la force navale européenne (Eunavfor), (4) la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), (5) l'opération *Sea Guardian* de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Méditerranée, et (6) la mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS)³⁴. La création, en 2010, d'un poste de représentant personnel pour l'Afrique de la chancellerie fédérale témoigne de la place éminente qu'occupe le continent africain dans la politique étrangère allemande.

31. BMBF, *Afrika-Strategie des BMBF – Perspektiven schaffen !* Bonn, 2018, disponible sur : www.bmbf.de.

32. BMEL, *Ernährung sichern, Wachstum fördern*, Berlin, 2020, disponible sur : www.bmel.de.

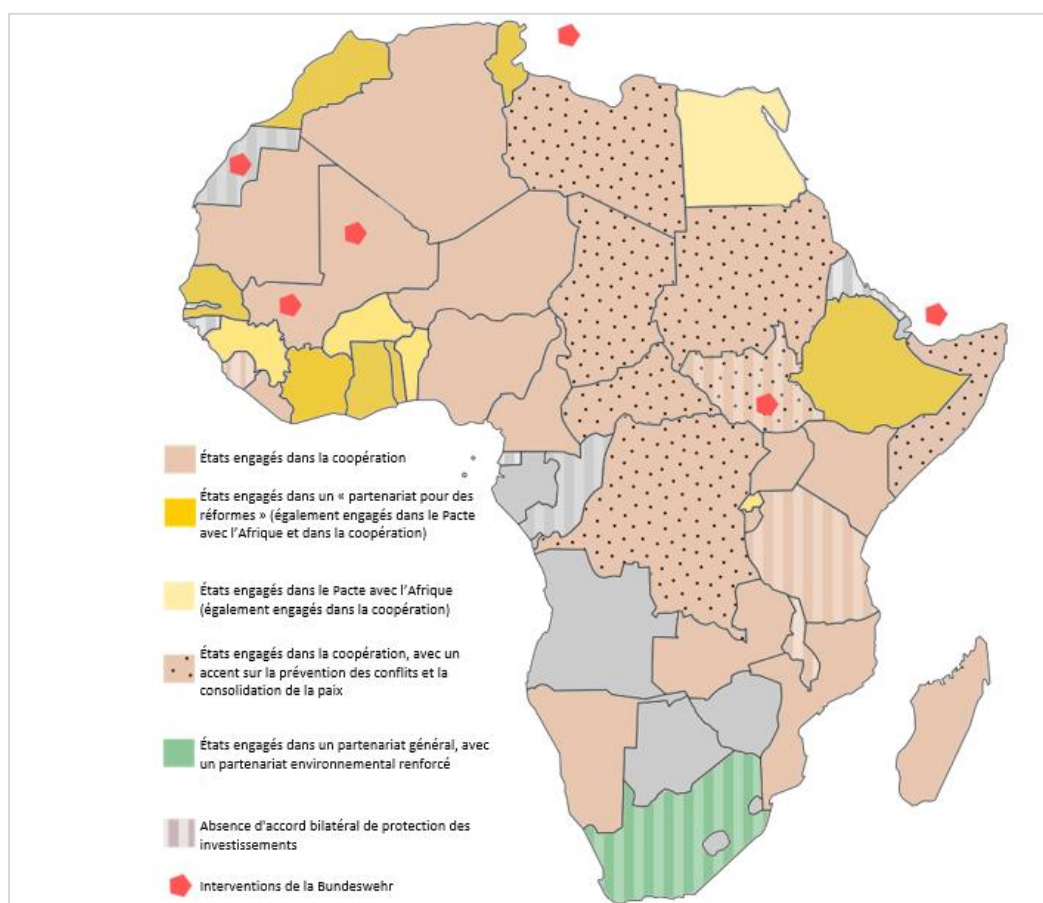
33. BMVg, *Engagement in Afrika*, 2021, disponible sur : www.bmvg.de.

34. BMVg, *Einsätze in Afrika*, 2021, disponible sur : www.bmvg.de.

Länder et municipalités

Plusieurs *Länder* ont développé avec des États ou des régions d'Afrique leur propre programme de coopération, souvent basé sur des échanges culturels et éducatifs³⁵. Des partenariats entre communes africaines et allemandes existent également depuis 1963. Un service en matière de montage de nouveaux échanges a été mis en place au niveau fédéral en 1995 ; il est aujourd'hui rattaché à l'agence fédérale Engagement Global³⁶.

Schéma 3 : Coopération allemande dans les États africains



Carte établie par l'auteur ³⁷.

35. World University Service, *Deutsche Länder in der Entwicklungspolitik*, 2021, disponible sur : www.ez-der-laender.de.

36. Engagement Global, SKEW, 2021 ; plus d'informations, disponible sur : www.skew.engagement-global.de.

37. Selon des informations provenant du BMZ, du BMU, du BMWi et du BMVg (2021).

Priorités de la politique africaine allemande

Après la présentation des structures sous-tendant la politique africaine allemande, cette publication se propose d'aborder quatre aspects clés de cette politique : en premier lieu, deux aspects politiques qui orientent à l'évidence les programmes actuels (migration et politique économique), puis deux autres qui semblent appelés à gagner en importance au vu des développements récents (politique climatique et politique culturelle).

La politique migratoire : vers une légitimation interne de la politique africaine allemande au détriment des droits de l'homme ?

Bien que la mobilité humaine entre l'Afrique et l'Europe ne soit nullement un phénomène inédit – et que la majorité des migrations se déroule aujourd'hui à l'intérieur même de chaque continent, le débat politique allemand a privilégié, ces dernières années, les questions de migration en provenance d'Afrique et à destination de l'Europe³⁸. Depuis l'augmentation de la migration en 2015, les responsables politiques sont plus enclins à défendre une politique de fermeture des frontières européennes, de même que s'expriment plus ouvertement dans l'opinion publique des prises de position plus ouvertement racistes à l'encontre d'immigrés non-blancs. Dans ce contexte, la politique africaine de l'Allemagne est aussi déterminée, de manière croissante, par une restriction des flux migratoires. L'analyse des documents officiels cités ci-dessus, conjuguée aux entretiens que nous avons pu mener, fait apparaître un modèle de légitimation et de structuration de l'engagement allemand dans les États africains visant à réduire la migration et les causes de fuite vers l'Europe en général, et vers l'Allemagne en particulier³⁹. L'instigateur principal en est le Ministère fédéral de l'Intérieur (BMI), qui dans sa directive « Master Plan Migration » place la « réduction des causes de fuite » sur le sol africain en tête de la liste de ses priorités⁴⁰. Mais le BMZ s'est lui aussi

38. A. Spaeth, « Migration und Flucht aus Afrika südlich der Sahara », *Standort*, n° 42, 2018, p. 10-19.

39. Cf. documents cités ci-dessus, not. Gouvernement fédéral allemand, 2017, p. 1, et Gouvernement fédéral allemand, 2019, p. 19.

40. BMI, *Masterplan Migration*, Berlin, 2018. p. 5.

saisi de l'argument de la « lutte contre les causes de la fuite » pour s'assurer le soutien politique pour ses projets germano-africains. Les autres ministères ne sont pas en reste et justifient leurs projets par l'objectif de faire bénéficier une jeunesse africaine en pleine expansion de « perspectives locales » à long terme⁴¹. La focalisation de la politique africaine allemande sur les migrations s'observe en outre dans le renforcement de programmes de sécurité, dont témoignent notamment les six missions menées par la Bundeswehr⁴². De surcroît, en sa qualité de principal contributeur au Fonds fiduciaire UE-Afrique, le gouvernement allemand s'attache à faire en sorte que les candidats à la migration vers l'Europe soient découragés avant même tout départ du continent africain. Dans le cadre de cette politique, les États africains reçoivent des conseils et un appui pour la fermeture des frontières intra-africaines et l'application de procédures d'expulsion ; ce faisant, il arrive que la participation des décideurs africains soit négligée⁴³ ou que des régimes autoritaires bénéficient d'un soutien⁴⁴. On ne peut que s'inquiéter du fait que la politique actuelle du gouvernement allemand travaille délibérément à la ségrégation entre les habitants des différentes régions d'Afrique, dans une double atteinte au droit de séjour et au droit à la libre circulation⁴⁵. En définitive, on estime que, dans le cadre du régime actuel de migration transnationale, de nombreuses personnes sont abandonnées dans des situations d'extrême précarité et que, depuis 2014, plus de 4 000 personnes sont décédées sur le continent africain en raison des conditions et traitements subis au cours de tentatives de migration, chiffre qui ne tient pas compte du nombre certainement considérable de cas non recensés ni des décès survenus en Méditerranée⁴⁶.

41. B. Schraven, « Lutter contre les causes migratoires : le discours allemand », *Notes du Cerfa*, n° 146, Ifri, mars 2019, disponible sur : www.ifri.org.

42. Cf. J. Bergmann, 2020, et BMVg, 2021, *op. cit.*

43. C. Castillejo, *Der Nothilfe Treuhandfonds der EU für Afrika und seine Auswirkungen auf die EU-Entwicklungspolitik*, Bonn, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, 2017

44. A. Koch, A. Weber et I. Werenfels (dir.), *Migrationsprofiteure? Autoritäre Staaten in Afrika und das europäische Migrationsmanagement*, Berlin, Stiftung Wissenschaft und Politik, 2018.

45. L. Stielike, « Dispositive der (Im)mobilisierung. Fluchtursachenbekämpfung in genealogischer Perspektive », *Global Migration Studies*, n° 1, 2021.

46. International Organization for Migration, *Missing Migrants Project*, 2021, disponible sur : www.missingmigrants.iom.int.

La politique économique : entre promotion d'un commerce extérieur fondé sur une économie libérale de marché, et politique structurelle mondiale ?

L'examen des positions politico-économiques qu'occupent, au niveau mondial, l'Allemagne et les États africains avec lesquels elle coopère révèle une lourde inégalité. Comme mentionné ci-dessus, à la fin de la colonisation européenne le continent africain ne s'est pas affranchi de sa dépendance macroéconomique et de sa marginalisation sur le marché mondial. Il continue à jouer un rôle négligeable dans les chaînes de valeur mondiales et se caractérise par une sortie nette de capitaux, de main-d'œuvre, de droits d'usufruit ou de propriété ou de biens matériels⁴⁷. Si la plupart des États, avant la crise économique consécutive à la pandémie de SARS-CoV-2, affichaient un produit intérieur brut en hausse continue, l'inégalité dans la répartition des bénéfices y demeure supérieure à la moyenne des économies mondiales⁴⁸. Avec la crise sanitaire, il est à craindre que les inégalités socio-économiques se creusent davantage dans les sociétés africaines⁴⁹.

Le gouvernement allemand perçoit cette situation à la fois comme une menace et comme une opportunité. Nos interlocuteurs ont souligné que les situations de crise économique représentent un danger non seulement pour les populations du continent africain, mais aussi à l'intérieur des frontières de l'Allemagne. Parallèlement, la législature 2017-2021 a mis en exergue le fait que l'Afrique est un continent d'opportunités⁵⁰. Les entretiens que nous avons menés confirment qu'au sein du gouvernement, les décideurs misent sur une importance géopolitique toujours croissante du continent africain et sur le potentiel que celui-ci représente pour le secteur privé allemand. En parallèle, la responsabilité humanitaire vis-à-vis du continent voisin de l'Europe est mise en avant. Par ailleurs, on a récemment, vu émerger la référence à un « partenariat d'égal à égal » rejetant comme

47. J. Hickel, D. Sullivan et H. Zoomkawala, « Plunder in the Post-Colonial Era: Quantifying Drain from the Global South Through Unequal Exchange, 1960-2018 », *New Political Economy*, 2021, p. 1-18 ; C. Dorninger *et al.*, « Global Patterns of Ecologically Unequal Exchange: Implications for Sustainability in the 21st Century », *Ecological Economics*, n° 179, 2021 ; *Global Financial Integrity: Illicit Financial Flows to and from 148 Developing Countries: 2006-2015*, Washington, D.C., Autor, 2019.

48. H. Bhorat *et al.*, *Income Inequality Trends in Sub-Saharan Africa: Divergence, Determinants, and Consequences*, New York, UNDP, 2017.

49. M. Schwikowski et C. Assignon, *Covid-19, quel bilan pour l'Afrique ?*, DW, 11 mars 2021, disponible sur : www.dw.com.

50. G. Müller *et al.*, *Ein Marshallplan mit Afrika: Geeignetes Konzept für eine nachhaltige Entwicklung?*, ifo Schnelldienst 70.04, 2017, p. 3-20, disponible sur : www.ifo.de.

caduques les formes paternalistes de l'« aide ». Ces principes inspirent deux objectifs de politique économique majeurs en matière de politique africaine de l'Allemagne : la promotion d'un commerce extérieur fondé sur l'économie de marché et les tentatives d'instaurer une politique structurelle mondiale.

Nos entretiens avec des représentants du gouvernement allemand font clairement ressortir que les initiatives de promotion du commerce extérieur reposent sur l'hypothèse que les bénéfices d'un marché libre, dans lequel le capital est échangé contre des marchandises sans concertation sociale, s'étendent, au-delà des acteurs allemands, à toutes les parties. Cette logique voit dans la stimulation du commerce et des investissements des acteurs privés allemands un instrument d'amélioration des conditions de vie sur le continent africain. En termes quantitatifs, les relations avec les États africains pèsent peu dans l'économie allemande : en 2019, elles représentaient moins de 2 % des importations et exportations⁵¹, et près de 1 % des investissements directs⁵². Mais les investissements directs progressent ; en 2019, ils représentaient environ 12 milliards d'euros, transitant par 884 entreprises. Sur ce montant, quelque 7 milliards d'euros étaient destinés à la seule Afrique du Sud, et près de 3 milliards d'euros aux pays d'Afrique du Nord⁵³. Certes, la portée des relations économiques germano-africaines a été insignifiante et discontinuée au cours des dernières décennies, notamment au regard des partenariats majeurs établis par la France, les États-Unis, la Chine et la Russie⁵⁴. Toutefois, on peut constater que l'Allemagne est devenue un acteur majeur de l'industrie manufacturière au cours des dix dernières années⁵⁵. Le gouvernement allemand a renforcé son engagement, ce qui se traduit en premier lieu par une amélioration des services fournis par l'État aux acteurs du secteur privé. Ainsi, l'offre d'information destinée aux entreprises allemandes désireuses de développer leurs activités sur le continent africain s'est considérablement élargie ces dernières années⁵⁶. La couverture et l'accès aux garanties de crédit à l'exportation confiées par l'État allemand à Euler Hermes (dites couvertures Hermes) ont été étendus pour appuyer les investissements allemands dans les pays africains, et des partenariats public-privé ont été développés. Dans 44 pays, les investissements sont en outre soutenus par des accords bilatéraux de

51. Office fédéral de la statistique (Statistisches Bundesamt), Zusammenfassende Übersichten für den Außenhandel – endgültige Ergebnisse, in Fachserie 7 Reihe 1, 2019.

52. Bundesbank, Bestandserhebung über Direktinvestitionen, Statistische Sonderveröffentlichung 10, 2019.

53. M. Monnerjahn, Deutsche Investitionen in Afrika steigen weiter, Bonn, GTAI, 2021, disponible sur : www.gtai.de.

54. R. Kappel, Die Neujustierung der deutschen Afrikapolitik, Leipzig, 2020.

55. J. Glitsch *et al.*, Lagging behind? German Foreign Direct Investment in Africa, KCG Policy Paper, n° 5, 2020.

56. Cf. BMWi, 2017 & BMZ, 2021, *op. cit.*

promotion et de protection des investissements⁵⁷. Afin d'augmenter les flux de capitaux, les stratégies du gouvernement allemand insistent toutefois sur les changements des conditions socio-politiques dans les économies africaines⁵⁸. D'une part, le renforcement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle conformément aux modèles allemands a pour but la création de main-d'œuvre employable sur le marché du travail, l'accent portant notamment sur le secteur du numérique et sur l'emploi des femmes. D'autre part, par le biais du Plan Marshall avec l'Afrique et du Pacte avec l'Afrique, le gouvernement allemand a clairement établi comme principal levier de politique économique la mise en place d'une réglementation macroéconomique incitative pour le commerce et les investissements auprès de certains États africains⁵⁹. Dans ce processus, les engagements souscrits par les États des « partenariats de réforme » relèvent de la déréglementation : privatisation des services publics, protection des investissements par l'exécutif et mise en place de procédures d'arbitrage entre investisseurs et États qui prètent à controverse⁶⁰. L'engagement du gouvernement allemand dans la libéralisation des marchés africains se traduit en outre par les négociations récentes de l'accord post-Cotonou et par un accompagnement technique des travaux de l'UA en vue de la création d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)⁶¹. Un autre axe politique, porté par le Pacte avec l'Afrique, privilégie la financiarisation, c'est-à-dire l'élargissement des possibilités de financement des États africains, notamment en atténuant les risques des investissements privés grâce à un soutien de l'État (*blending*). En outre, il est prévu de garantir la stabilité des marchés financiers africains par le biais de marchés obligataires (gouvernementaux) en monnaie locale et de nouveaux investisseurs institutionnels locaux (tels que les fonds de pension). Ce modèle reflète les ambitions politiques de l'Allemagne au sein du Finance Track du G20 et la volonté non seulement de générer de nouvelles opportunités d'investissement, mais aussi de renforcer la résilience du capitalisme financier mondial⁶².

57. T. Heinemann et M. Trevs, « How Effectively do Germany's Foreign Trade and Investment Promotion Schemes Support Investment in Africa? », KfW Research n° 299, 2020.

58. L. Schuknecht *et al.*, « Der G20 Compact with Africa – ein neuer Ansatz der wirtschaftlichen Zusammenarbeit mit afrikanischen Ländern », ifo Schnelldienst 71.04, 2018, p. 20-24.

59. Cf. gouvernement fédéral allemand, 2017, *op. cit.*

60. BAD *et al.*, « The G-20 Compact with Africa », G-20 Finance Ministers and Central Bank Governors Meeting, 2017.

61. BMZ, Marshallplan mit Afrika – Bilanz und Ausblick, 2021, disponible sur : www.bmz.de.

62. Pour une classification plus détaillée des instruments de financiarisation du Pacte avec l'Afrique et de la politique africaine allemande, consulter F. Banse, « Compact with Africa: Der deutsche Beitrag zur Investitionsliberalisierung und Finanzialisierung in Afrika » *PROKLA. Zeitschrift für kritische Sozialwissenschaft* 49.194, 2019, p. 79-98.

La politique économique allemande à l'égard des États africains se fonde sur une deuxième approche, qui postule que le bien commun des sociétés passe par la prise en compte, par les structures mondiales, des besoins des acteurs les plus faibles. Par son approche privilégiant une politique structurelle mondiale, le gouvernement allemand vise à remédier aux handicaps dont souffrent les économies africaines dans l'économie politique mondiale. Ainsi le plan Marshall avec l'Afrique prévoit-il que le gouvernement allemand veillera à ce qu'une plus grande place soit accordée aux États africains dans la fixation de la réglementation des marchés internationaux et des conditions-cadres géopolitiques au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou du Conseil de sécurité des Nations unies – engagement qui ne s'est pas vérifié jusqu'à présent. Il est prévu également de contrer les sorties massives de capitaux au profit des pays du Nord en renforçant la participation de l'Allemagne à la lutte internationale contre les flux financiers illicites⁶³. Par ailleurs, des efforts sont déployés pour lever les obstacles structurels aux transferts de fonds des particuliers, et notamment des membres de la diaspora, vers l'Afrique⁶⁴. La loi relative aux chaînes d'approvisionnement (*Lieferkettengesetz*) récemment adoptée vise à limiter les pratiques d'exploitation impliquant des acteurs allemands sur le continent africain ; bien que les mécanismes de contrôle prévus pour les entreprises allemandes aient été considérablement assouplis sous la pression des fédérations patronales allemandes et de certains responsables du gouvernement allemand⁶⁵. Les entretiens que nous avons menés ont établi que si une certaine opposition à l'égard de ce texte perdure, c'est aussi parce que les intentions reflétées par le projet de loi sont parfois perçues comme contrecarrant la promotion d'un commerce extérieur fondé sur l'économie de marché. Dans l'ensemble, on peut actuellement qualifier de très perfectible la considération accordée à la politique structurelle mondiale dans la coopération germano-africaine.

Si la responsabilité de l'Allemagne dans l'asymétrie des relations économiques avec le continent africain est de plus en plus reconnue, la tendance reste au modelage des institutions africaines selon les modèles européens d'économie de marché, parfois inspiré par une vision paternaliste des capacités des sociétés africaines. Les structures multiformes des économies africaines, caractérisées par l'informalité, restent trop peu prises en compte⁶⁶. Compte tenu de la conjoncture

63. Cf. BMZ, 2017, *op. cit.*

64. BMZ, *Geldtransfers von Migrantinnen und Migranten ins Heimatland erleichtern*, 2021, disponible sur : www.bmz.de.

65. A. Paasch, « Radikal verwässert: Das neue Lieferkettengesetz », *Blätter für deutsche und Internationale Politik*, vol. 4, n° 21, 2021, p. 25-28.

66. T. Lakemann et J. Lay, « Wirtschaftsfokus der deutschen Afrikapolitik: Richtiger Weg, überhöhter Anspruch », *GIGA Focus Afrika*, n° 6, 2018.

sur le continent africain, les observateurs craignent que les programmes de libéralisation des marchés et de financiarisation profitent principalement aux capitaux non africains⁶⁷. D'autre part, on estime que la majorité de la population africaine ne profitera guère des bénéfices et que la dépendance des structures étatiques à l'égard des flux de capitaux privés étrangers risque d'augmenter la vulnérabilité aux crises⁶⁸ : le financement public basé sur le marché présente en particulier des risques de volatilité des marchés financiers, augmentant le danger d'un endettement général (hormis en cas de dons)⁶⁹. La forte baisse des flux de capitaux vers les pays africains pendant la pandémie de SARS-CoV-2 illustre cette menace⁷⁰. En outre, les mesures de privatisation et de déréglementation font craindre une remise en cause de la participation démocratique de la population locale aux décisions relatives aux services publics et à la fourniture d'autres biens vitaux. En définitive, ce recul signerait le renoncement des responsables politiques allemands à leur ambition de favoriser l'autodétermination et les relations d'égal à égal dans les partenariats avec l'Afrique.

La politique climatique : face à des défis qui transcendent les frontières, une coopération sous le signe de l'inégalité ?

Face à la gravité toujours croissante de la menace climatique, la politique africaine allemande a d'ores et déjà intégré les enjeux complexes de la crise dans ses priorités. La multiplication des catastrophes climatiques place désormais la question de l'adaptation au premier rang des priorités de nombreux gouvernements des États africains et de l'Union africaine⁷¹. Le gouvernement allemand entend accompagner les actions en matière d'adaptation : en témoignent notamment le soutien aux projets sur la résilience de l'agriculture, par exemple dans le cadre de l'Initiative spéciale du BMZ « Un monde sans faim » (« *EINE WELT ohne Hunger* »), ainsi que les programmes visant à rendre les instruments financiers plus flexibles,

67. O. Bernau, « Anlageplatz Afrika: Das Ende der Entwicklungshilfe? », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, n° 9, 2017, p. 37-40.

68. N. Ngwen, « Développement financier et inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : une analyse empirique sur les données de panel », *Repères et Perspectives Économiques*, vol. 5, n° 1, 2021.

69. Cf. F. Banse, 2019, *op. cit.* ; I. Harvold Kvangraven, K. Koddenbrock, N. Samba Sylla, « Financial Subordination and Uneven Financialization in 21st Century Africa », *Community Development Journal*, vol. 56, n° 1, 2021, p. 119-140.

70. CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 : la production internationale à l'issue de la pandémie, 2020.

71. B&FTonline, *African Presidents Support Bold Action on Climate Change Adaptation*, 8 avril 2021, disponible sur : www.thebftonline.com.

ou encore le développement de mécanismes d'assurance dans le cadre du partenariat mondial InsuResilience.

La coopération avec les partenaires africains en matière de protection du climat constitue en outre, aux yeux des responsables politiques allemands, une condition *sine qua non* pour faire aboutir les efforts internationaux en matière de climat. Ainsi Gerd Müller, Ministre allemand de la Coopération économique et du Développement, estime-t-il que le respect de l'accord de Paris sur le climat passe par la transformation de l'Afrique en « continent vert des énergies renouvelables⁷² ». Par ailleurs, c'est sur trois plans que le continent revêt une importance croissante pour les intérêts politico-économiques allemands.

Tout d'abord, les pays africains représentent un marché potentiel pour les technologies allemandes à faible émission de carbone. Si l'initiative du BMZ intitulée « Une énergie verte pour les citoyens de l'Afrique » (« *Grüne Bürgerenergie für Afrika* ») cible des solutions locales pour le développement de l'approvisionnement énergétique décentralisé, l'apport de compétences allemandes en matière d'énergies renouvelables y est souligné⁷³. Dans ce domaine aussi, les rapports de force et asymétries entre le Nord et le Sud sont manifestes⁷⁴. Quant à l'Initiative pour les exportations « Technologies environnementales » (« Exportinitiative Umwelttechnologien ») menée par le BMU, elle promeut directement les innovations allemandes en matière de protection du climat⁷⁵. En second lieu, outre la présence de matières premières indispensables, le foncier et les conditions climatiques en Afrique présentent des avantages qui pourraient être utiles pour la transition qu'est en train d'enclencher l'industrie allemande. Le potentiel des énergies renouvelables sur le continent africain est perçu comme une opportunité pour la production à faible coût d'hydrogène à forte intensité énergétique et neutre pour le climat, développement technologique sur lequel les modèles des responsables politiques allemands misent fortement⁷⁶. Le gouvernement allemand soutient ainsi, à l'heure actuelle, des projets pilotes de production d'« hydrogène vert » à partir d'énergie solaire au Maroc, en Afrique du Sud et en Tunisie ; il mène par

72. V. Müller et B. Hirsch, « Entwicklungsminister Gerd Müller: "Die größten Klima-Chancen liegen in Afrika" », *FOCUS*, 15 avril 2021, disponible sur : www.focus.de.

73. Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, *Grüne Bürgerenergie für Afrika*, 2021, disponible sur : www.gruene-buergerenergie.org ; C. Kemfert et G. Müller, « Exportieren wir Nachhaltigkeit ! », *WirtschaftsWoche*, 21 août 2020.

74. B. Barthel, *Erneuerbare und dezentrale Energien aus postkolonialer Perspektive Ethnografische – Analysen deutsch-tansanischer Partnerschaften*, Baden-Baden, Nomos, 2019.

75. BMU, *Exportinitiative Umwelttechnologien*, 2021, disponible sur : www.bmwi.de.

76. K. Witsch, « Forscher warnen vor Abhängigkeit bei grünem Wasserstoff », *Handelsblatt*, 4 novembre 2020, disponible sur : www.handelsblatt.com.

ailleurs des négociations en vue d'un engagement d'envergure dans le cadre du projet de barrage Inga III en République démocratique du Congo, et entend multiplier les coopérations bilatérales en matière de production avec le programme de financement H2Global porté par le BMWi⁷⁷. Ces projets, néanmoins, se heurtent de plus en plus à des oppositions dans les médias et dans les rangs de l'opposition : il leur est reproché, par leur focalisation sur les matières premières, d'être susceptibles d'entraîner des expulsions et une mainmise sur les activités, et de relever d'une délocalisation des mesures de protection du climat par l'Allemagne⁷⁸. Cette délocalisation pourrait d'ailleurs se dessiner à l'avenir comme une troisième facette de la politique africaine de l'Allemagne. Regroupés sous la devise « Libérer le marché du carbone en Afrique » (« *Unlocking Africa's Carbon Market* »), les projets financés par le BMU visent à développer sur le continent africain des solutions de protection du climat fondées sur le marché et à renforcer la participation africaine au développement des marchés internationaux du carbone⁷⁹. Sur la base de l'article 6 de l'accord de Paris sur le climat, des travaux sont également en cours pour permettre la fusion des systèmes africains et internationaux d'échange de quotas d'émission. Par le jeu des inégalités salariales et monétaires internationales, une telle évolution pourrait déboucher sur des réductions lucratives des émissions externes, appelées de leurs vœux par les groupements professionnels allemands⁸⁰. Si la réforme repose en grande partie sur les décisions à venir au cours des conférences des Nations Unies sur le climat, le gouvernement allemand promet d'ores et déjà, dans le cadre de la fondation *Allianz für Entwicklung und Klima*, des mécanismes de compensation non contraignants pour l'externalisation des économies d'émissions vers des partenaires africains⁸¹.

À examiner de plus près les problématiques majeures de la coopération, on observe une prépondérance des schémas de pensée allemands dans les réponses apportées aux enjeux de la crise climatique, qui révèlent pourtant la nécessité d'une vision plus globale et consciente des interdépendances. Si l'accent mis par l'Allemagne

77. Cf. V. Müller et B. Hirsch, 2021, *op. cit.* ; M. Bauchmüller *et al.*, « Afrikabeauftragter: Kongo könnte Deutschland mit grünem Wasserstoff versorgen », *Süddeutsche Zeitung*, 8 septembre 2020, disponible sur : www.sueddeutsche.de ; Deutscher Wasserstoff und Brennstoffzellen-Verband e.V., *H2Global*, 2021, disponible sur : www.h2-global.de.

78. E. M. Schreiber, « Kein Kolonialismus beim Wasserstoff », *Frankfurter Rundschau*, 21 septembre 2020, disponible sur : www.fr.de ; S. Claar, « Kein Ende des grünen Kolonialismus: Der Europäische Green Deal reproduziert die Abhängigkeiten von Afrika », *PROKLA. Zeitschrift für kritische Sozialwissenschaft* 51.202, 2021, p. 141-148.

79. BMU, *Unlocking Africa's Carbon Market*, Berlin, 2019.

80. S. Liebing, « Für einen "Green Deal" mit Afrika », *Tagesspiegel*, 31 janvier 2021, disponible sur : www.background.tagesspiegel.de.

81. Fondation Allianz für Entwicklung und Klima, 2021. Pour plus d'informations, disponible sur : www.allianz-entwicklung-klima.de.

sur l'innovation technologique et le rôle du marché dans la protection du climat trouve des partisans au sein de certains gouvernements africains, d'autres y voient une contradiction avec de nombreuses cosmologies africaines qui conçoivent l'homme comme faisant partie de son environnement dans une relation d'interdépendance⁸². Les menaces récurrentes d'atteinte aux droits de l'homme dans le cadre du programme REDD+ promu par le gouvernement fédéral témoignent, entre autres exemples, des conséquences matérielles que peut engendrer la négation des cultures locales et, notamment, la réinstallation ou le déplacement de populations hors de réserves naturelles⁸³. Aux dires des représentants du gouvernement, la lutte contre ce danger demeure un défi pour les autorités allemandes. Jusqu'à présent, aucun mécanisme contraignant n'a été mis en place en cas d'échec des interventions pour permettre aux personnes concernées de faire valoir leurs droits auprès des décideurs allemands. À cela s'ajoute un déficit de réciprocité : d'après les entretiens que nous avons menés, il n'existe actuellement aucune structure gouvernementale permettant de faire bénéficier les projets de politique environnementale allemands de l'expertise africaine. Outre qu'elle est injustifiée au regard de l'inégale responsabilité historique de la crise climatique, cette situation représente une occasion manquée de s'unir pour relever les défis de la politique climatique, qui transcendent les frontières.

La politique culturelle : vers un dépassement des logiques coloniales ?

Comme évoqué précédemment, si les relations entre l'Allemagne et les États africains se caractérisent par une continuité tout au long de l'histoire, l'époque moderne est surtout marquée par le colonialisme. Contrairement aux domaines politiques décrits ci-dessus, la politique culturelle germano-africaine a entrepris depuis un certain temps des efforts – quoique de manière ponctuelle – pour traiter activement et collectivement de l'héritage et des perpétuations du colonialisme. En dépit des résistances, ce mouvement s'est récemment enraciné dans certains domaines. Un exemple en est la nomination de la spécialiste de l'Afrique Carola Lenz au poste de présidente de l'Institut Goethe, organisme de poids en matière de politique africaine ; la nouvelle

82. M. Chemhuru (dir.), *African Environmental Ethics: A Critical Reader*, Springer, 2019.

83. J. Cabello et T. Gilbertson, « A Colonial Mechanism to Enclose Lands: A Critical Review of Two REDD+-Focused Special Issues », *Ephemera: Theory & Politics in Organization*, n° 12, 2012. REDD+, abréviation de l'anglais « Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation », signifie « réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts » (NDLR).

présidente souhaite y renforcer l'étude de la « colonialité⁸⁴ ». La mise en œuvre de la réciprocité des échanges par l'État s'est manifestée, ces dernières années, par le soutien gouvernemental à divers programmes culturels transnationaux mettant l'accent sur les points de vue africains⁸⁵. Les engagements pris par le gouvernement allemand, quoique tardifs et jusqu'à présent isolés, en matière de restitution des biens culturels spoliés par les colonisateurs témoignent également du succès des mouvements de solidarité transnationaux. Si les gouvernements des *Länder* et de l'État fédéral se sont jusqu'à présent opposés aux demandes de restitution de plus vaste portée, le retour de certains bronzes béninois, prévu pour 2022, est susceptible de créer un précédent au niveau international en matière de restitution post-coloniale⁸⁶. Par ailleurs, au niveau des municipalités, les efforts de la société civile auprès des autorités ont permis d'engager un processus de décolonisation au sein de l'espace public. Ainsi a-t-on procédé à des premiers changements de noms de rues qui portaient le nom de criminels coloniaux allemands⁸⁷. Les prises de position de responsables politiques et culturels ne sauraient pour autant masquer la réalité d'une forme de racisme latent en Allemagne ni le faible degré de prise de conscience de l'héritage colonial au sein de la société. En guise de conclusion, il nous paraît instructif de revenir sur « l'accord de réconciliation » conclu entre les gouvernements allemand et namibien à propos du génocide des Héréros et des Namas. S'il prévoit, 113 ans après les massacres, des excuses officielles de l'État allemand pour ce qui est désormais officiellement reconnu comme un génocide, les 1,3 milliard d'euros promis pour les 30 prochaines années ne se sont pas vus attribuer le statut de réparations officielles, et n'ont pas été calculés comme tels ; en outre, les représentants des Héréros et des Namas n'ont pas été associés aux négociations en dépit de leur mobilisation pour que soit développée une culture commune du souvenir⁸⁸. En définitive, le sens de la démarche de l'Allemagne se mesure à son attitude en pareilles circonstances : entend-elle avant tout s'assurer une coopération stratégique en matière de géopolitique et de politique économique, ou manifester un véritable désir de partenariat ?

84. G. Wuttke, « Kolonialismus im Fokus » : *Deutschlandfunk Kultur*, 30 septembre 2019, disponible sur : www.deutschlandfunkkultur.de.

85. À titre d'exemple, on peut mentionner le Festival du livre africain organisé à Berlin (www.africanbookfestival.de) ou le programme « Latitude » du Goethe Institut (www.goethe.de).

86. J. Häntzschel, « Wie viel zurückgeht, bleibt offen » *Süddeutsche Zeitung*, 2 mai 2021, disponible sur : www.sueddeutsche.de.

87. J. Dinser: « Koloniale Atmosphäre ist verpufft », *TAZ*, 23 avril 2021, disponible sur : www.taz.de.

88. J. Nguherimo, « Entschuldigung genügt nicht », *TAZ*, 30 mai, 2021, disponible sur : www.taz.de.

Conclusion :

Quelques pistes pratiques pour une coopération au service de l'émancipation

Ces dernières années, la politique africaine de l'Allemagne s'est caractérisée par une approche internationale et s'est traduite par une mosaïque de projets peu coordonnés, répondant largement à la nécessité de restreindre les flux migratoires et de promouvoir le commerce extérieur. Un autre aspect notable, mentionné brièvement dans le cadre de cette publication, est celui des initiatives géopolitiques du gouvernement allemand. À cet égard prévaut l'objectif d'« œuvrer avec l'Afrique au renforcement d'un ordre multilatéral fondé sur des règles », approche appelée à être mise en œuvre dans le cadre de l'UE⁸⁹. Compte tenu du poids grandissant attribué à d'autres acteurs étatiques – et notamment à la Chine – sur le continent africain au cours des dernières décennies, un partenariat opérationnel avec les États africains et l'UA est perçu comme primordial pour renforcer les institutions internationales et maintenir l'influence politique mondiale de l'Europe. Dans ce contexte, l'accent mis dans cet article sur les rapports de force à l'œuvre dans la coopération est d'autant plus porteur de controverses, car certains aspects de la politique africaine de l'Allemagne indiquent qu'en dépit de ses déclarations elle perpétue les asymétries au lieu d'y mettre fin. La priorité accordée à la poursuite des intérêts allemands, considérée comme une mission légitime de la politique africaine allemande – à l'instar des pratiques d'autres pays – témoigne d'un ordre mondial fondé sur les États-nations. Il reste encore bien du chemin à parcourir pour parvenir à transcender les nationalismes dans un esprit d'universalité.

Ci-après nous proposons quelques pistes de réflexion sur la forme de la coopération et la gestion des structures de pouvoir politico-économiques entre l'Allemagne et l'Afrique. Si la hiérarchisation des relations se manifeste avec le plus d'évidence dans le caractère unilatéral du transfert de connaissances de l'Allemagne vers les sociétés africaines financé par l'État fédéral, la réciprocité s'impose non seulement dans tout partenariat véritable, mais aussi si l'on entend relever les défis contemporains qui transcendent les

89. Cf. Gouvernement fédéral allemand, 2019, *op. cit.*, p. 22.

frontières, tels que la crise climatique. L'apprentissage l'un de l'autre et le soutien mutuel à travers des réseaux internationaux regroupant par exemple des organisations luttant pour la justice environnementale sont des manifestations des bénéfices que peut apporter la réciprocité⁹⁰. Toutefois, bien d'autres domaines bénéficieraient de transformations institutionnelles en faveur d'une meilleure intégration de l'expertise africaine dans les programmes politiques allemands. Le déséquilibre de la coopération se manifeste par exemple par le manque d'autodétermination des partenaires africains. Bien que les principales lignes directrices de la coopération soient fondées sur les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, elles dessinent des stratégies reposant essentiellement sur des postulats eurocentrés. De surcroît, il est rare que les projets soient mis en œuvre par des organisations africaines locales. La méconnaissance des structures socio-économiques africaines par les responsables politiques allemands est une autre limite de la coopération que même des instituts basés en Allemagne reconnaissent⁹¹. À ce titre, faire participer davantage les diasporas africaines établies en Allemagne, comme l'a entrepris le projet pilote financé par le BMZ sur l'investissement dans les micro-entreprises informelles, représente sans doute une approche judicieuse pour mieux cerner les conceptions et les réalités africaines⁹². Les échanges entre projets au sein du réseau de la société civile Afrique-Europe Interact démontrent eux aussi les bénéfices d'un soutien aux projets initiés et mis en œuvre sur le terrain, porteurs d'une définition décentralisée et autonome des problèmes et des solutions.

De même, les relations germano-africaines contemporaines montrent qu'une coopération visant à l'émancipation n'est possible que sur la base d'un dépassement commun des structures de pouvoir politico-économiques. Le processus de prise de conscience de l'héritage colonial n'en est qu'à ses débuts, mais les initiatives de la politique culturelle germano-africaine s'efforcent de dégager de nouvelles formes de partenariat. On assiste ainsi en Allemagne à l'émergence d'une culture du souvenir fédératrice, fondée sur des initiatives en faveur de la lutte contre la discrimination et de l'émancipation : en témoigne, par exemple, le projet de référence berlinois *Dekoloniale Erinnerungskultur in der Stadt* (« Culture du souvenir décolonial au cœur de la ville »), qui se décline notamment à travers le projet collectif *Each One Teach One* (« Chacun enseigne à l'autre ») ou encore l'Initiative *Schwarzer Menschen in Deutschland*

90. Cf. par exemple l'échange mutuel au sein du réseau international des Amis de la Terre.

91. Cf. T. Lakemann, J. Lay, 2018, *op. cit.*

92. A. A. Bangura, « Die afrikanische Diaspora – eine ungenutzte Ressource der Entwicklungspolitik », *ENRO*, 13 juillet 2020, disponible sur : www.blog.venro.org.

(« initiative des personnes noires en Allemagne⁹³ »). Il y a également lieu d'espérer des retombées positives des initiatives émergentes des administrations allemandes en matière de sensibilisation à la lutte contre le racisme, dont les entretiens que nous avons menés avec certaines des autorités responsables de la politique africaine nous ont appris l'existence. S'y ajoute l'espoir qu'à l'avenir, les autorités allemandes sauront mieux préserver la dignité des personnes dans la politique migratoire. Il a également été reconnu, s'agissant du volet économique de la politique africaine de l'Allemagne, que l'implication de l'Allemagne dans les pratiques d'exploitation sur le continent africain doit faire l'objet d'un examen franc et de discussions. Pour assumer la responsabilité de la réduction des inégalités économiques, il serait cohérent de décloisonner les politiques étrangère et intérieure, et de privilégier la cohérence stratégique et le lien institutionnel, afin de mettre en place une politique structurelle mondiale cohérente pour lutter contre la pauvreté. Des organisations non gouvernementales telles que Misereor ou medico international constituent des modèles, promis à un bel avenir, de liens étroits entre la volonté politique en Allemagne et la coopération avec des partenaires africains. L'État pourrait s'emparer, dans sa politique africaine, du modèle de la politique structurelle mondiale, par exemple en soutenant l'initiative « Chopec » du Ghana et de la Côte d'Ivoire en faveur de prix équitables dans le secteur du cacao. En somme, il ressort une fois de plus que la « politique africaine » se joue pour une bonne part en Allemagne. Reste à savoir – notamment avec les élections au Bundestag en 2021 – si le changement de mentalité qui se dessine au niveau de la société civile se reflétera également, dans un avenir proche, dans les structures et le contenu de la coopération germano-africaine.

93. Kulturstiftung des Bundes (Fondation fédérale allemande pour la culture) : « Dekoloniale », 2021, disponible sur : www.kulturstiftung-des-bundes.de.

Abréviations

AA – ministère fédéral des Affaires étrangères (Auswärtiges Amt)

BMBF – ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (Bundesministerium für Bildung und Forschung)

BMEL – ministère fédéral de l'Alimentation et de l'Agriculture (Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft)

BMF – ministère fédéral des Finances (Bundesministerium der Finanzen)

BMI – ministère fédéral de l'Intérieur, des Travaux publics et de la Patrie (Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat)

BMU – ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und nukleare Sicherheit)

BMVg – ministère fédéral de la Défense (Bundesministerium der Verteidigung)

BMWi – ministère fédéral de l'Économie et de l'Énergie (Bundesministerium für Wirtschaft und Energie)

BMZ – ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung)

ONU – Organisation des Nations Unies

OTAN – Organisation du traité de l'Atlantique Nord

RDA – République démocratique allemande

RFA – République fédérale d'Allemagne

UA – Union africaine

UE – Union européenne

Les dernières publications du Cerfa

- M. Öhm, « [La coopération allemande pour le développement : vers une évolution géopolitique ? Histoire récente, tendances actuelles et perspectives d'avenir](#) », *Notes du Cerfa*, n° 165, juillet 2021
- E. Dubslaff, « [Le SPD entre réorientations programmatiques et permanences politiques ?](#) », *Notes du Cerfa*, n° 164, juillet 2021.
- W. Zellner, « [L'importance de l'OSCE dans la diplomatie allemande](#) », *Notes du Cerfa*, n° 163, juillet 2021
- U. Jun, « [Élections fédérales allemandes : le retour au pouvoir des libéraux-démocrates du FDP ?](#) », *Notes du Cerfa*, n° 162, juin 2021.
- T. Holzhauser, « [Quelle gauche en Allemagne ? Le parti Die Linke en pleine crise identitaire](#) », *Notes du Cerfa*, n° 161, mai 2021.
- P. Maurice, « [Un pacifisme à géométrie variable. Les partis allemands et la participation de la Bundeswehr à des opérations extérieures](#) », *Notes du Cerfa*, n° 160, avril 2021.
- F. C. Matthes, « [La sortie du charbon pour la production d'électricité en Allemagne : un modèle pour l'Europe ?](#) », *Études de l'Ifri*, avril 2021.
- M. Krpata, « [L'automobile, talon d'Achille de l'industrie allemande ?](#) », *Études de l'Ifri*, Ifri, mars 2021.



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org